

Procès-verbal du Conseil d'Administration du lycée de Cachan

Séance du mardi 9 novembre 2021

Le quorum étant atteint (25 membres présents sur un total de 28 pour un quorum de 15 et 3 invités), la séance est ouverte à 18H10.

Elle est présidée par M. RIQUIER, proviseur. Mme DUQUESNOY, proviseure adjointe, assure le secrétariat de séance.

Sont présents

- Pour les membres de droit : M. RIQUIER, M. DRUAIS, Mme RUAZ, Mme PORCHEROT, Mme HEBRARD
- Pour la personnalité qualifiée :
- Pour la collectivité de rattachement : M. JEANBRUN (Abs), M. TROILLAS
- Pour la commune siège de l'établissement : MME DARRACQ, M. VIELHESCAZE (abs.)
- Pour les personnels d'enseignement et d'éducation : Mmes BRUNEEL, BOUHHEDENNA, BLAVET, MONPIERRE, Mrs PINEAU et FRANZINETTI
- Pour les personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service : M. DORNIC, Mme TRAORE, Mme CUILLIER de MAINDREVILLE
- Pour les parents d'élèves : Mme HAMON VIGREUX (abs.) ; Mme NATAF, M. UZAN, Mme MERLIN, Mme MERDOVIC (invitée), Mme THISTED, M. PARDIEU
- Pour les élèves : Mmes ASSI, KEITA, CORDIER, Mrs GABRIEL (abs), SANCHETTE
- Invitées : Mmes SUSINI, DUQUESNOY, FERNEZ, FERNANDEZ BELTRAN

M. PINEAU regrette l'absence de M. JEANBRUN. M. RIQUIER indique qu'il a initié un contact avec les élus de la Région : un échange au lycée sur les enjeux de travaux est prévu. M. TROILLAS précise qu'il a un contact direct avec les élus et se fait le relais des échanges en CA. Il est plus disponible.

Ordre du jour :

1. Installation des conseils et commissions
2. Approbation du règlement intérieur du CA
3. Approbation du compte rendu du CA du 27/09/2021
4. Projets pédagogiques
5. DBM pour votes
6. Contrats et conventions
7. Sorties et mises à jour de l'inventaire
8. Sorties et voyages scolaires

1. Installation des commissions et conseils

Des nouveautés :

En préambule, M. RIQUIER rappelle que la constitution de certaines de ces commissions s'appuie uniquement sur les membres titulaires ou suppléants du CA (permanente, conseil de discipline, CHS). En revanche, les autres instances peuvent s'appuyer sur des personnes extérieures au CA.

M. RIQUIER remercie les différents corps du CA pour leurs transmissions quant à la composition de ces différentes commissions.

M. RIQUIER détaille la composition de chacune de ces instances et rappelle leur rôle.

La composition de chacune de ces instances est soumise à l'approbation des membres du CA.

Instances	Pour	Contre	Abstention
Com Permanente	25	0	0
Conseil de discipline	25	0	0
CHS	25	0	0
CVL	25	0	0
CESCC	25	0	0
Com Educative	25	0	0

2. Approbation du règlement intérieur du CA

M. RIQUIER indique que des nouveautés réglementaires sont apparues en décembre 2020 sur le fonctionnement des CA. Parmi les nouveautés importantes :

- Plus d'approbation d'ordre du jour
- L'étude des questions diverses laissée à l'appréciation du chef d'établissement
- Le rôle de la commission permanente à préciser. Il est désormais de la qualité du CA de fixer les sujets et compétences qui doivent relever de la commission permanente.

Mme Merlin demande s'il est possible d'avoir l'agenda des prochains CA. Le secrétariat de direction transmettra le planning.

M. PINEAU commente ces modifications : « scandalisé par ces décisions ». Il fait le constat que le CA et la commissions permanente ne sont que des « chambres d'enregistrement ». Regrette la potentielle disparition des questions diverses qui, jusque-là, laissaient un peu de place au dialogue. Il remercie le proviseur de maintenir cette possibilité.

Une proposition de RI du CA a été transmise. Aucune information n'ayant été transmise par avance sur le rôle de la commission permanente, il est proposé aux membres du CA d'en reparler au prochain. Les souhaits des thèmes à étudier en commission permanente sont à transmettre à M. RIQUIER avant le 20 novembre 2021.

M. RIQUIER demande si le RI appelle questions ou commentaires.

Le règlement intérieur du CA est soumis à l'approbation de ses membres :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Le règlement intérieur du CA est adopté.

3. Approbation du compte rendu du CA du 27 septembre 2021

M. RIQUIER demande s'il y a des demandes, des propositions de correction.

La représentation des parents fait remarquer une faute de frappe sur le nom de M.PARDIEU. M. RIQUIER demande si d'autres remarques sont signalées Aucune remarque. Les éventuelles corrections prises en considération, le compte rendu du CA du 27 septembre 2021 est soumis à l'approbation des membres de ses membres :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 1

Le compte rendu du CA du 27 septembre 2021 est adopté.

4. Projets pédagogiques

1. Demande d'ouvertures de section européenne

Section EURO HG Espagnol

Le dossier de demande d'ouverture a été transmis aux membres du CA. M. RIQUIER demande s'il appelle des questions. A terme, l'ouverture d'une section européenne est envisagée. Intérêt : apport culturel, approfondissement en langues. L'enquête demandée par le rectorat a été transmise.

Melle Cordier : Le secteur géographique : le collège D. Septembre n'est pas dans le secteur géographique. M. RIQUIER : un travail avec les collèges de Cachan a été engagé (proximité géographique). Le recrutement se fera sur entretien par les professeurs au moment des inscriptions sans critère géographique.

Mme Merlin interroge sur la possibilité d'ouverture de la section Européenne dès la 1^{ère} pour les jeunes ayant participé aux classes à projet dès cette année. M. RIQUIER indique que cela a été présenté comme une classe à projet. Ce choix relève de la responsabilité du Rectorat de l'accepter ou non. Le demande sera portée.

M. TROUILLAS se réjouit de ce que le lycée de Cachan puisse porter de telles offres et d'encourager ainsi l'ambition des élèves et souhaite savoir si le lycée est engagé dans des dispositifs internationaux particuliers.

M. RIQUIER répond que le lycée adhère à la charte ERASMUS +, mais que cela concerne surtout actuellement le niveau BTS. Il s'agit de remplir sur le secondaire un double objectif : encourager l'ouverture d'esprit au sens large y compris sur les champs internationaux et d'autre part de maintenir la mixité sociale dans l'établissement en contrecarrant l'élitisme exacerbé de certains établissements de l'enseignement privé proches. Il faut aussi constater la fuite de certains collégiens vers des lycées publics de l'académie de Versailles.

M. RIQUIER demande aux membres du CA d'apporter un avis favorable à ce projet.

Le projet est soumis au vote :

Pour 25

Contre 0

M. Uzan dit avoir connu des sections européennes au lycée de Cachan très dynamiques les années passées. Les parents d'élèves n'ont pas compris cette dissolution de la section.

M. RIQUIER : La réforme n'est pas très favorable aux sciences de l'ingénieur. Un projet est en cours d'instruction pour permettre à un groupe d'élèves de s'impliquer de la 2nde jusqu'en Terminale. M. RIQUIER souhaite faire évoluer la section euro SVT Anglais en section enseignement scientifique anglais. Un groupe d'enseignants y travaille.

2. Classe à option sciences po

Un projet est proposé par une équipe d'enseignants d'HG, de SES et d'économie droit. S'inspire du dispositif d'un GRETA des Hauts de Seine qui est payant. M. RIQUIER a proposé aux enseignants de faire des présentations, des conférences de culture générale. Il s'agit aussi d'une préparation méthodologique au concours. Exemple d'une conférence : « Faut-il aimer l'argent » « présentation de la ville américaine ».

2nde : classe à projet

1^{ère} et Terminale : répartition sur un groupe réparti sur plusieurs classes.

M. RIQUIER : Cette année est une année de test. La dotation permet de financer le projet pour cette année en terminale. Moment de la semaine le mieux adapté : le mercredi après-midi.

M. TROUILLAS : Idée très intéressante. Présence de cette possibilité permettrait de sensibiliser les élèves. Evoque les concours d'éloquence.

M. RIQUIER lit le projet qui sera envoyé.

Il serait proposé à partir des moyens donnés dans la DHG, pas d'allocation de moyen spécifique.

Sur l'année 2021-2022, moyens en HSE.

Sur l'année 2022-2023, les dispositifs et moyens sont encore à discuter en détail. 4 heures cela fait beaucoup. Une mutualisation est à réfléchir sur les niveaux. Il faut aussi voir s'il y a adhésion du public. Le terme de classe est à prendre avec recul. Si en seconde le public peut être centré autour d'une classe, un fonctionnement en « barrette » est à privilégier sur les autres niveaux.

Un avis favorable de principe est sollicité pour cette année.

Pour : 25

Contre : 0

3. LZEN, PAEC

Projets présentés par Mme MARQUESUZZA autour du bien-être, de l'orientation et du suivi personnel de l'élève. Un document a été envoyé présentant ces actions.

Au final, l'équivalent de 6 HSA ou IMP sont sollicitées.

Une évaluation avait été évoquée l'année passée. Elle n'a pas encore été réalisée. Elle devra l'être dans le cadre de la réflexion sur le nouveau projet d'établissement.

M. Le Proviseur émet deux réserves :

- Une inquiétude sur le fait de voir centraliser sur une même personne autant de moyens ne correspondant pas à des heures de cours. 6h sollicitées pour ces projets dont la légitimité en terme d'intérêt n'est pas négligeable cependant. 6h multiplié par 36 = dédoublement /quinzaine sur toutes les classes de 2nde. M. RIQUIER souligne que le lycée n'a que peu de projets culturels et artistiques. Initiation à la sophrologie / classe de Terminale l'an passé (préparation à l'examen par exemple). M. RIQUIER ne va pas proposer ce soir 6 h mais 4h et 1 IMP. Une vraie interrogation en interne sur ces dispositifs aura lieu cette année. Précision 2h sont déjà sur le service donc 2h à dégager.
- Une autre inquiétude se dégage autour du fait de devoir affecter des heures supplémentaires à un personnel à temps partiel ce qui constitue un dévoiement de ce dispositif. M. RIQUIER souligne

l'antinomie sur le principe d'antinomie du temps partiel dans la mesure ou les heures cumulées mettent M MARQUESUZZA à temps complet.

M.RIQUIER souhaite que le CA ne s'engage que sur 4HSA et 1 IMP.

Mise au vote : Pour 25

5. DBM

Une DBM est proposée pour :

- Affecter le remboursement des sommes avancées dans le cadre des voyages scolaires aux activités pédagogiques (22 359 euros). M. RIQUIER souligne les difficultés à boucler le fonctionnement sur les activités pédagogiques.
- Faire un prélèvement sur fonds de roulement pour acheter des écrans d'ordinateurs (nos écrans actuels sont incompatibles avec les ordinateurs Région reçus cette année : 90 écrans à acheter pour mettre en fonction) 18 000 euros.

En l'absence de questions, les DBM sont soumis au vote :

Pour 25

Contre 0

Abstention 0

6. Contrats et conventions

a. Convention avec PARIS 8

Il s'agit de permettre aux étudiants de CPGE de bénéficier d'une double inscription à l'université. M. RIQUIER demande s'il y a des questions. Mode de conventionnement qui a une dizaine d'années. Permet des accès aux étudiants tels que les bibliothèques universitaires.

Il est demandé aux membres du CA d'autoriser le chef d'établissement à signer cette convention :

Pour 25

Contre 0

Abstention 0

b. Convention avec le rectorat

Il s'agit de contractualiser avec le rectorat pour permettre la mise en place d'un éco club support d'activités pédagogiques pour les cours de sciences en anglais de la seconde 06. Le rectorat met à disposition 1416.66 euros pour aider aux frais liés aux événements organisés en lien avec les activités proposées (sorties, interventions de chercheurs, etc.).

Il est demandé aux membres du CA d'autoriser le chef d'établissement à signer cette convention :

Pour 25

Contre 0

Abstention 0

7. Sorties et mises à jour de l'inventaire

Il s'agit de voter les sorties et mises à jour de l'inventaire présentées lors du dernier CA. Le CA autorise les sorties et mises à jour de l'inventaire

Pour 25

Contre 0

Abstention 0

8. Voyages scolaires

a. Séjour sportif au ski

Un séjour sportif au ski est proposé par l'équipe d'EPS sur le niveau 1^{ère} (une classe de 1^{ère} pro, deux classes de 1^{ère} techno et deux classes de 1^{ère} G) du 13 au 19 février 2021. Effectif prévu de 80 jeunes et de 8 à 9 accompagnateurs. 390 euros maximum par élèves, soit un coût global de 35 100 euros. Si l'effectif élèves n'était pas atteint possibilité d'élargir à d'autres classes. Les parts élèves sont pris en charge par les familles et les parts accompagnateurs par le lycée. M. RIQUIER insiste sur le fait que la part maximale est de 390 euros et pourrait éventuellement être revue à la baisse.

Mme NATAF : Qu'en est-il des élèves qui ne peuvent pas payer ?

M. RIQUIER : Des aides du fond social sont possibles pour les élèves boursiers en priorité, dans la limite de 150 euros. Certaines situations familiales évoluent et peuvent faire l'objet d'une attention plus particulière.

Pour 25

Contre 0
Abstention 0

b. Séjour pédagogique à St Nazaire

Un séjour pédagogique est proposé aux élèves des 3 classes de 1^{ère} STMG. Le séjour est proposé du 18 au 20 avril 2022, quelques jours avant les vacances de printemps pour 50 jeunes (2/3 des élèves) et 5 accompagnateurs. Le coût maximal est de 200 euros (volonté de le réduire à 175 euros). Le coût global est de 11 000 euros. Les parts élèves sont prises en charge par les familles, les parts accompagnateurs par le lycée.

Il s'agit d'une découverte d'un certain tissu économique (Saint Nazaire et Guérande) pour un public scolaire qui n'est pas le plus argenté.

Pour 25

Contre 0

Abstention 0

Questions diverses

A. Poste infirmerie

Pas de nomination sur le 2^{ème} poste d'infirmière à ce jour faute de candidature. M. RIQUIER a encore échangé hier avec la DASEN. Il a alerté sur les difficultés engendrées au sein de l'établissement (incidence notamment sur le travail de l'équipe de vie scolaire). M. RIQUIER a demandé à Mme CHICHA de maintenir l'infirmerie fermée jusqu'à 10h le matin pour permettre le travail administratif.

M. PINEAU : La collègue est obligée « de faire des choix, de trier les élèves ». Il souligne qu'il y a des machines dans le lycée. Il regrette les faibles salaires de l'éducation nationale qui impactent la difficulté du recrutement et informe le CA que des personnels sont prêts à se mobiliser. Une pétition va circuler à ce sujet.

M. TROUILLAS : La Région peut-elle, sur demande du Proviseur, bonifier le salaire des infirmières ?

M RIQUIER répond favorablement mais il faudra lui transmettre le canal adapté

Tensions entre adultes et élèves

La situation ne semble pas très différente de l'année passée. Quand les CPE ou la direction sont saisis, des suites sont données.

M. RIQUIER a discuté avec Mme LURIER des TSTMG : les choses semblent apaisées par rapport à l'an passé. Des AED plus âgés ont été recrutés cette année. Demande a été faite par M. RIQUIER, aux CPE, de trouver un moyen de bien identifier les AED.

M. PINEAU : le nombre d'AED est-il suffisant ?

M. RIQUIER répond que des AED ont été absents avant les vacances. Retour à la normale depuis le début de semaine.

B. Bâtiment Vinci

1. Lutte contre les nuisibles

Une entreprise est passée le 06 septembre 2021. Mise en place de « postes » à souris. Si des secteurs restent problématiques, il faut le signaler pour demander une nouvelle intervention. Les travaux engagés à Vinci doivent perturber les habitudes de certains nuisibles.

2. Les dépenses du budget des 123 000 euros de l'industriel

Question posée trop tardivement pour une réponse ce soir. Il y a 11 pages de dépenses ou d'engagement... à étudier. Réponse au prochain CA. Nous sommes déjà à la presque totalité des dépenses engagées. Mme RUAZ a édité les 11 pages et les met à disposition des professeurs.

M. RIQUIER indique qu'un travail sur la réalité financière du budget sera à faire cette année (sans la participation de l'ENS).

3. Utilisation de cartes bancaires

L'ouverture des comptes avec cartes bancaires n'est possible que pour l'agent comptable (sinon nécessité d'une régie d'avance avec assurance) et pour des achats limités à 200 euros. La régie d'avance est complexe. Il existe une carte bleue de l'établissement que seule Mme RUAZ peut utiliser. M. RIQUIER propose aux enseignants de prendre rendez-vous avec elle.

4. Porte 8 condamnée

Porte asservie au système anti-intrusion mais ne fonctionnant plus. En direction du gymnase J. Owen donnant sur l'avenue de l'Europe. N'a pu être réparée par notre équipe.

L'utilisation dans le plan d'évacuation va être étudiée pour voir si c'est indispensable. Réunion d'une commission de sécurité dans le mois à venir lors de laquelle il en sera question.

5. Chauffage sur le bâtiment Vinci

Absence de chauffage depuis 48h. Il semble que l'activation d'une vanne soit à l'origine du dysfonctionnement. Les travaux ont été mis en cause : partie Nord en travaux, partie Sud exploitée. Le réseau de chauffage Nord peut alimenter le Sud et inversement. L'exploitant de chauffage de la Région est en lien avec la géothermie. M. RQUIER souligne la situation technique complexe : l'ENS n'a laissé aucun plan avant son départ. Problème d'intervention des prestataires de la région en matière de chauffage (réseau primaire fermé). Doit être réglé demain matin.

C. Faire un point sur la fontaine à eau salle des profs Eiffel

Le contrat se termine en février 2022. Une offre est à l'étude reliée au service d'eau (raccordement avec le système d'eau du lycée) mais pour 15 mois... Une autre recherche est en cours pour l'utilisation de bonbonnes. Mme RUAZ étudie cette deuxième solution.

Prochain CA le 25 novembre 2021.

La séance est levée à 20h.

Le président de séance
Amand RQUIER, proviseur

La secrétaire de séance
Marie-Pierre Duquesnoy, proviseure adjointe

